

## **Guide d'action de Yokohama pour l'ACCP**

Les villes et pays africains membres de la Plate-forme Africaine des Villes Propres (ACCP), le Ministère de l'Environnement du Japon, l'Agence de Coopération Internationale du Japon (JICA), la Ville de Yokohama, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat), et les organisations qui soutiennent la vision de l'ACCP, s'étant réunis pour la deuxième Assemblée Générale de l'ACCP à Yokohama au Japon les 26 et 27 août 2019,

Prenant note de la Déclaration de Maputo, adoptée lors de la Réunion préparatoire de l'ACCP en avril 2017, et de la Déclaration de Rabat, adoptée lors de la Première Assemblée Générale de l'ACCP en juin 2018,

Reconnaissant que la gestion saine des déchets, tel que mentionné dans l'Agenda 2030 et dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), est un enjeu important pour assurer l'assainissement et la conservation de l'environnement ainsi que l'utilisation efficace des ressources, particulièrement vu la croissance des taux de production de déchets solides municipaux, une urbanisation rapide, et la croissance économique de l'Afrique,

Prenant note qu'une gestion saine des déchets minimise les risques à la santé publique et à l'environnement, favorise des villes propres et résilientes, contribue à un usage plus efficace des ressources, aide la transition vers une économie circulaire, réduit les déchets plastiques marins, et favorise l'innovation, la création d'emplois, et la croissance économique durable grâce à une augmentation de l'investissement et du tourisme durable en Afrique,

Affirmant les activités de l'ACCP jusqu'à présent et soulignant l'importance de renforcer davantage les activités de l'ACCP,

Par la présente s'entendent pour promouvoir les actions suivantes conformément aux capacités respectives de chaque organisation, et visant la TICAD 8:

### **Accroître la participation à l'ACCP**

1. Élargir le réseau de l'ACCP avec pour but de rassembler les connaissances et expériences de divers acteurs et d'améliorer le partage d'information de par la plate-forme. En particulier, encourager les partenaires de développement à participer à l'ACCP afin d'accroître la mobilisation de ressources financières pour la gestion saine des déchets, et renforcer la coopération entre le secteur privé, le secteur académique, les alliances pertinentes et les organisations charitables.

### **Renforcement du rôle du secrétariat de l'ACCP**

2. Faciliter l'utilisation proactive de bonnes pratiques locales et de leçons retenues, et rehausser le sentiment que l'ACCP appartient aux pays africains. Pour ce faire, demander à l'ONU-Habitat d'entreprendre un rôle central dans le secrétariat de l'ACCP en Afrique, en coordonnant avec le Ministère de l'environnement du Japon, la JICA, la ville de Yokohama, et le PNUE, afin de renforcer le rôle du secrétariat de l'ACCP.

### **Assemblée générale de l'ACCP**

3. Dorénavant, convoquer les Assemblées générales de l'ACCP pour partager les activités des pays et organisation participants, en conjonction avec la TICAD, où un grand nombre de gouvernements, d'organisations internationales, de companies privées et d'organisations non-gouvernementales (ONGs) travaillant dans le domaine du développement en Afrique se réunissent déjà.

### **Renforcement de capacités et co-création de connaissances**

4. Offrir une opportunité d'apprendre les bonnes pratiques et leçons retenues sur les approches politiques, institutionnelles, organisationnelles, et techniques quant à la gestion des déchets, mutuellement entre pays africains, en organisant un programme de formation au Japon, en établissant un centre de formation local en Afrique, et en organisant des visites éducatives en Afrique. Coopérer pour créer les connaissances nécessaires pour permettre aux décideurs et aux parties prenantes d'agir et pour soutenir l'élaboration des

politiques visant une gestion des déchets saine et bien adaptée aux circonstances locales et nationales de chaque pays, et de disséminer ces connaissances de par l'ACCP.

#### **Collecte continue des données de base**

5. Reconnaître l'importance de la collecte et de la mise à jour des données de base sur la gestion des déchets afin de promouvoir la gestion saine des déchets. Saluant la contribution de la JICA envers l'ACCP de par leur compilation du « Livre de données sur la gestion des déchets solides en Afrique, 2019 » et encourageant la collecte, la mise à jour, et le partage continu des données de base entre pays africains.

#### **Faire le suivi des progrès vers la réalisation des ODDs**

6. Encourager le développement de méthodologies de collecte de données et de suivi des indicateurs 11.6.1, 12.3.1, 12.4.2, et 12.5.1 des Objectifs de Développement Durable liés aux déchets, de manière à appuyer adéquatement les décideurs et parties prenantes afin qu'ils passent à l'action et de manière à soutenir l'élaboration des politiques visant la gestion saine des déchets en Afrique. Promouvoir le partage d'expériences et de connaissances pertinentes entre pays africains au moyen de l'ACCP.

#### **Améliorer les systèmes de collecte et de transport de déchets**

7. Renforcer la coopération entre les parties prenantes pertinentes au moment d'établir et d'améliorer les systèmes de collecte et de transport de déchets, prenant note que le secteur informel joue un rôle important à plusieurs étapes de la gestion des déchets, incluant la collecte de matériaux recyclables aux sites d'enfouissement.

#### **Améliorer la sécurité des sites d'enfouissement**

8. Encourager l'enfouissement contrôlé des déchets dans les décharges situés dans les pays africains afin de prévenir les incendies, les glissements de terrain, et la pollution environnementale causée par une gestion non-contrôlée des décharges, assurant la sécurité et la santé des habitants, et protégeant la santé des écosystèmes. À cet effet, reconnaître la valeur de technologies pertinentes pour le contrôle des sites d'enfouissement, incluant

la « Méthode Fukuoka » (système d'enfouissement semi-aérobique), qui est déjà utilisée dans certains pays africains ayant bénéficiés du soutien d'ONU-Habitat, et disséminer cette méthode en développant des guides opérationnels et des guides de gestion, ainsi qu'en développant cette méthode en tant que « Système Fukuoka » en la combinant à un renforcement de capacités humaines.

### **Promouvoir les 3Rs et le traitement approprié des déchets**

9. Promouvoir les 3Rs (réduire, réutiliser, recycler), la récupération d'énergie et le traitement approprié des déchets, conformément à la hiérarchie de gestion des déchets, afin de maintenir les ressources en utilisation aussi longtemps que possible avec une approche d'économie circulaire dans les pays africains. Encourager les cadres insitutionnels et réglementaires favorisant une gestion saine des déchets, incluant par les 3Rs, et prenant en note que les producteurs de déchets détiennent une responsabilité considérable quant à leurs propres déchets. Renforcer les partenariats publics-privés afin de multiplier les opportunités d'investissements pour les entreprises de gestion des déchets, de manière à faciliter l'innovation.

### **Encourager les activités de sensibilisation**

10. Reconnaître l'importance de la sensibilisation environnementale des citoyens et de l'encouragement des comportements écologiques, incluant les 3Rs et potentiellement les 5Rs (ajoutant *repenser* et *refuser* aux 3Rs), afin de favoriser une gestion saine des déchets. Saluant l'utilité du « Guide sur l'éducation environnementale liée à la gestion des déchets solides en Afrique » de l'ACCP, compilé avec contributions de la JICA, pour la promotion d'activités de sensibilisation dans les écoles et communautés diverses.

### **Réalisation de résultats sur le terrain**

11. Prenant en compte l'importance de l'expérience et des technologies avancées et/ou prouvées lors du renforcement de capacités pratiques sur la gestion des déchets en pays africains, et accueillant la mise en œuvre des projets pilotes de l'ACCP, comme par exemple la fermeture du site d'enfouissement de Hulene suite à l'entente de coopération entre le Japon et le Mozambique, ainsi que la réhabilitation du site d'enfouissement de Koshe

en Éthiopie avec le soutien d'ONU-Habitat. Reconnaissant que les gouvernements locaux au Japon, incluant la ville de Yokohama, le gouvernement métropolitain de Tokyo, la ville d'Osaka, la ville de Fukuoka, et la ville de Kitakyushu, détiennent une vaste expérience en gestion de déchets, organiser un programme de formation au Japon en coopération avec les gouvernements locaux afin d'encourager le renforcement de capacités techniques des villes et pays africains sur le sujet de la gestion des déchets. De plus, demander aux partenaires de développement de tenter d'identifier les plus grands succès afin qu'ils puissent être démontrés aux autres villes et pays africains pour permettre l'utilisation de leurs avantages et des leurs leçons.